

## PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

*Tout ce qu'il faut maîtriser pour convertir son exploitation à l'agriculture biologique en prenant en compte le changement climatique.*

2 jours

### Objectifs et compétences

- Connaître les principales pratiques de l'agriculture biologique.
- Mettre en perspective l'agriculture biologique au regard des enjeux et impacts du changement climatique.
- Acquérir des repères économiques.
- Connaître les démarches à suivre pour convertir son exploitation à l'agriculture biologique.

### Méthodes pédagogiques

- Alternance d'exposés et d'échanges.
- Exercices de mise en pratique.
- Visite d'une exploitation bio en grandes cultures.
- Synthèse des techniques et plan d'actions à mettre en œuvre pour convertir l'exploitation à l'agriculture biologique.

### Méthodes d'évaluation

- Quizz.

### Public

Agriculteur (-trice) céréalier de l'Yonne et des départements limitrophes en réflexion ou en conversion à l'AB.

### Pré-requis

Aucun



## LA BIO : j'y vais, j'y vais pas ? Grandes cultures



PPP

### Programme

- Comprendre l'agriculture biologique de A à Z : du réglementaire à la technique.
- Construction d'un assolement bio.
- Les impacts du changement climatique et les pistes d'adaptation en AB.
- Plan d'actions technique et administratif pour une conversion à l'AB.
- La rentabilité économique de son système de production en AB.



### Intervenant(e)s

**Marianne ROISIN**, conseillère grandes cultures bio,  
**Cédric BACHELIER**, référent Yonne sur le Changement Climatique



### Informations pratiques

Dates : 15 décembre 2020 et 26 janvier 2021

Lieu : Chambre d'agriculture, Auxerre + terrain

Horaires : 9h00 – 17h30

**Responsable de stage : Marianne ROISIN**,  
conseillère grandes cultures bio,  
Chambre d'agriculture de l'Yonne  
Tél : 03 86 94 28 45 – [m.roisin@yonne.chambagri.fr](mailto:m.roisin@yonne.chambagri.fr)



### Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 12 novembre 2020.**

**Participation financière :** (Repas à la charge du participant)

- ✓ **Contributeur VIVEA :** Gratuit, fournir un chèque de caution de 340 € (sous réserve de financement VIVEA).
- ✓ **Non contributeur VIVEA :** 550 €

*En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt formation : possibilité de prise en charge jusqu'à 71,05 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise. Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.*



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION À UNE FORMATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE - 14 bis rue Guynemer - CS 50289 - 89005 AUXERRE CEDEX  
Tél : 03 86 94 28 48 – Fax : 03 86 94 22 00 – formation@yonne.chambagri.fr

### Préambule

Des modifications sont toujours possibles sur les formations proposées dans le catalogue (le nom des intervenant(e)s, les dates et lieux des formations sont données à titre indicatif). De plus, les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue.

### Public

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs(-trices), aux cotisant(e)s de solidarité, aux conjoint(e)s collaborateurs (-trices), aux aides familiaux et aux personnes engagées dans une démarche d'installation. Ces personnes relèvent du VIVEA (Fonds d'assurance formation des agriculteurs).

Elles sont aussi ouvertes aux salarié(e)s des entreprises agricoles. Ces derniers relèvent d'OCAPIAT (Opérateur de compétences pour la Coopération Agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires).

Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les présentes conditions.

Pour toute personne en situation de handicap, prendre contact avec le Centre de Formation, afin d'envisager les aménagements possibles.

### Participation financière

Généralement deux tarifs sont mentionnés sur les fiches formation : un tarif VIVEA et un tarif Autre public.

- **Cotisants VIVEA** : peuvent bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, dans la limite de 2 000 € de prise en charge par an par cotisant, les personnes énumérées précédemment et qui sont à **jour de leurs cotisations pour elles et leurs ayants-droits** (vous trouverez ces informations sur votre dernier appel de cotisations MSA). Toute situation ne permettant pas une prise en charge par VIVEA conduira le centre à facturer le coût réel de la formation. **Pour toute formation gratuite, un chèque de caution est systématiquement demandé, de 170 € par jour de formation.** La caution est de 224 € pour les formations Certiphyto.

- **Salariés du secteur agricole et autres publics** : vous devez contacter notre Centre de formation **avant votre entrée en formation**, pour bénéficier d'une éventuelle prise en charge de votre fonds de formation. Un devis du coût de la formation peut vous être adressé à cet effet.

Certaines formations peuvent bénéficier de la participation financière de fonds européens ou d'aides de l'Etat. Cette situation peut modifier la prise en charge et le coût de la formation.

Les frais de repas et de déplacements sont toujours à la charge du stagiaire.

### Pré-requis

Voir les rubriques « Public » et « Pré-requis » de la fiche catalogue ou du flyer.

### Renseignements et modalités d'inscription

Les responsables de stage et les modalités d'inscription sont indiqués pour chaque formation. Un bulletin d'inscription est disponible, sur notre site internet : [www.yonne.chambagri.fr](http://www.yonne.chambagri.fr) ou sur demande au Centre de formation.

**L'inscription n'est effective qu'à réception à la Chambre d'agriculture du bulletin d'inscription, accompagné du chèque de règlement ou de caution.** Sans bulletin d'inscription, la personne n'est pas considérée comme inscrite par notre service. La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation par manque d'inscrits.

Les informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates et lieux, horaires...) sont précisées dans la convocation détaillée qui est envoyée avant le début de la formation.

### Modalités de règlement

Les chèques de règlement ou de caution doivent être établis, à l'ordre de « l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne », selon le montant précisé sur le flyer détaillé de la formation.

Les chèques de caution seront restitués à la clôture du budget de la formation, si la personne a été présente en totalité et si sa prise en charge par le fonds de formation est bien effective.

### Conditions d'annulation

**L'inscription constitue un engagement personnel de la part du participant** ou de l'employeur pour les salariés. Conformément aux décisions du Bureau de la Chambre d'agriculture du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour un **désistement de moins de 10 jours avant le début du stage**, le coût total de la formation sera facturé sauf cas de force majeure justifié (maladie, décès, accident sur justificatif).

La participation partielle du participant générant une baisse de la prise en charge par le fonds de formation, toute situation d'absence en dehors de cas de force majeure, sera facturée au tarif de 85 € la demi-journée auquel s'ajoute la participation financière demandée pour cette formation. Si l'absence génère une perte totale de financement, la perte sera facturée à hauteur de 170 € par jour auquel s'ajoute la participation financière demandée pour cette formation.

Pour les annulations à l'initiative de la Chambre d'agriculture, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière restituée.

### Horaires

Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (une journée de formation est de 7 heures). En cas de modification, les nouveaux horaires seront précisés dans la convocation qui vous sera envoyée.

### Justificatifs de formation

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée (pas de TVA).

A retourner à : **CHAMBRE D'AGRICULTURE**  
14 bis rue Guynemer - CS 50289 - 89005 AUXERRE CEDEX

**PARTIE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT et à retourner avant le 12 novembre 2020**

M/Mme... **Nom/Prénoms** : ..... \*Nom Jeune Fille : .....

**Adresse** : .....

**CP** : ..... \***Ville** : .....

**Nom et adresse de facturation (si différent)** : .....

**Tél.** : ..... **Fax** : ..... **Email** : .....

**Date de naissance** : .....

**Statut** :  Chef d'exploitation  Conjoint collaborateur  Aide familial  En cours d'installation (PPP)  
 Salarié  Autre statut social (précisez).....

**Niveau de formation :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Niv VI - fin de scolarité obligatoire                                | <input type="checkbox"/> Niv III - BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)                 |
| <input type="checkbox"/> Niv V - BEP ou 1er cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)      | <input type="checkbox"/> Niv II - BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)                 |
| <input type="checkbox"/> Niv IV - BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR) | <input type="checkbox"/> Niv I - BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS) |

- S'inscrit à la formation intitulée **LA BIO : j'y vais, j'y vais pas ? Grandes cultures**
- S'engage à participer aux journées de formation se déroulant le(s) **15 décembre 2020 et 26 janvier 2021**
- Ressortissant(e) du Fonds de Formation VIVEA, **certifié être à jour de ses cotisations MSA.**
- Verse les droits d'inscription correspondant au stage, comme indiqué sur le flyer de la formation :
  - Gratuit (cotisant VIVEA, sous réserve de financement VIVEA), **je verse une caution de 340 €.**
  - 550 €/personne (non cotisant VIVEA)
- Accepte que mes coordonnées (nom, prénom, ville et téléphone) soient transmises aux autres stagiaires inscrits à des fins d'organisation de covoiturage.

**Rappel :**

- **L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription signé** accompagné du règlement ou du chèque de caution (à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne)
- **En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début de la formation ou d'absence durant la formation**, la Chambre d'agriculture facturera, en plus de la contribution stagiaire indiquée ci-dessus, **85 €/demi-journée d'absence** (et 170 €/journée quelle que soit la durée de présence si perte totale du financement VIVEA), conformément aux conditions générales (hors cas de force majeure, sur justificatif : maladie, accident, décès).

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs et formateurs.

Fait à ..... le .....  
Signature

1 bulletin par personne

**Vos attentes (personne 1)**

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, afin d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

- 1) Avez-vous déjà suivi une formation sur le thème ?
  - Non  Oui : Laquelle et quand ? .....
- 2) A partir de quand souhaitez-vous convertir en bio votre exploitation ? .....
- 3) Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?  
.....
- 4) Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?  
.....
- 5) A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si.....  
.....
- 6) Souhaitez-vous voir aborder d'autres points liés à cette formation, si oui lesquels ?  
.....
- 7) Vos remarques, vos suggestions, vos questions ?  
.....